



Demande de nationalité française pour un ivoirien né avant 1960

Par **Diouk**, le **18/03/2019** à **18:30**

Bonjour,

Comment obtenir l'extrait d'acte de naissance de mon père né en 1954 et comment peut il demander la nationalité française?

Mme ABIDAN

Par **youris**, le **18/03/2019** à **20:24**

bonjour,

à l'indépendance d'une possession française, les registres d'état-civil restent dans le pays devenu indépendant et parfois un double à l'état civil de nantes.

le principe est quand une possession française accède à l'indépendance, ses habitants reçoivent la nationalité de leurs nouveau pays et perdent la nationalité française.

votre père mineur a suivi la nationalité de ses parents à l'indépendance de la côte d'ivoire.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://ci.ambafrance.org/-Vos-demarches-concernant-la->

salutations